|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\helene.matundu_luzol\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\8MKC54EL\Logo Schola Europaea - pour documents (2).jpg | **Schola Europaea**Bureau du Secrétaire général **Unité Développement Pédagogique**  |

Réf. : 2018-01-D-20-fr-2

Original.

Adaptation du mandat donné au sous-groupe de travail « Evaluation des Chargés de cours – Rôle et tâches des Inspecteurs des Ecoles européennes »

**Conseil supérieur des Ecoles européennes**

Réunions des 17, 18 et 19 avril 2018 à Tallinn

**Proposition :**

**Entrée en vigueur immédiate après approbation du Conseil supérieur.**

# Introduction

En décembre 2016, le Conseil supérieur a approuvé la proposition du Conseil d’inspection mixte de créer un groupe de travail afin de revoir les fonctions générales des inspecteurs et leur charge de travail, et de revenir à des concepts tels que la possibilité d’externaliser l’appui à l’évaluation à d’autres inspecteurs aux fins de l’évaluation des chargés de cours tout en tenant compte l’aspect juridique de cette possibilité.

Ce groupe de travail a été divisé en deux sous-groupes de travail : « Evaluation des Chargés de cours » et « Rôle et tâches des Inspecteurs des Ecoles européennes ».

Le sous-groupe « Evaluation des Chargés de cours » a pris en charge la partie du mandat concernant l’organisation de l’évaluation des Chargés de cours, le projet pilote, la planification, … Quant au sous-groupe de travail « Rôle et tâches des Inspecteurs des Ecoles européennes » celui-ci s’est strictement penché sur les fonctions des inspecteurs et la charge de travail qui leur incombe ainsi que sur la possibilité d’externaliser l’appui à l’évaluation à d’autres inspecteurs aux fins de l’évaluation des chargés de cours.

Ce sous-groupe a commencé ses travaux sous la Présidence estonienne, marquant là une de ses priorités, mi-décembre 2017. Une enquête auprès des Inspecteurs a été réalisée et une partie des résultats a été discutée lors de la seconde réunion en date du 13 janvier dernier.

Au cours des débats, il a été conclu qu’un certain nombre de documents devraient être mis à jour, notamment en fonction de la réforme du système, ou simplement adaptés en fonction des recommandations que le sous-groupe de travail serait amené à proposer.

Afin d’avancer de manière transparente au travers d’une problématique commune à tous les Inspecteurs détachés auprès des Ecoles européennes, le sous-groupe de travail a estimé que son mandat ainsi que sa composition devraient être adaptés.

# Proposition d’adaptation du mandat confié au sous-groupe de travail « Rôle et tâches des Inspecteurs » ainsi que sa composition.

Tout en gardant à l’esprit le mandat initial, il est proposé d’adapter quelque peu le mandat comme suit :

* Le sous-groupe de travail « Rôle et tâches des Inspecteurs » deviendrait un groupe de travail à part entière et travaillerait dans les limites fixées par le cadre budgétaire. Dès lors il n’y aurait pas de demande de coûts supplémentaires.
* Il serait ajouté au mandat initial, notamment la révision et l’adaptation de tous les documents concernant le rôle et la fonction des Inspecteurs au sein des Ecoles européennes tel que par exemple le document « Disposition B3 - Inspecteurs des Ecoles européennes » publié sur le site Web des Ecoles européennes.

Le groupe de travail serait également invité à émettre des recommandations en matière de nomination des nouveaux Inspecteurs, en matière de partage et gestion des tâches au sein des Conseils d’inspection, etc…

* Il est également proposé de modifier quelque peu la composition actuelle du sous-groupe de travail.

Outre la composition approuvée par le CS, l’ajout de deux Inspecteurs ainsi que l’Inspecteur grecque du cycle primaire, en qualité, entre autre, de future présidente des CI d’une part et d’inspecteur du cycle primaire d’autre part, serait nécessaire afin d’assurer une certaine pérennité des travaux. La présidence actuelle, quant à elle, terminerait ses travaux au sein de ce GT.

Il est également proposé d’inclure l’Unité Développement pédagogique lors de certaines rencontres du groupe de travail afin de le guider notamment dans le cadre de la révision de certains documents.

* Composition du groupe de travail :
* *Ancienne composition :*

Le Secrétaire général adjoint/Chef des Ressources humaines,

Le Chef de l’Unité « Baccalauréat européen »,

Un inspecteur de la présidence, (DE ou EE)

Quatre autres inspecteurs (NL/FI/IRL/LUX – secondaire)[[1]](#footnote-1)

* *Nouvelle composition :*

Un Inspecteur de la Présidence (EL - p)

En fonction de leurs tâches, 4 + 2 autres Inspecteurs : NL (p+s), FI (s), IRL (s), LUX (s), DE (s), CZ (p).

Le Secrétaire général adjoint/Chef de l’Unité Ressources Humaines

* Le cas échéant :

Le Chef de l’Unité Développement pédagogique, son Assistante et/ou Chef de l’Unité Baccalauréat.

# Proposition :

Lors de leurs réunions respectives, le Conseil d’inspection mixte et le Comité pédagogique mixte ont émis un avis favorable sur les propositions d’adaptation du mandat ainsi que sur la nouvelle composition du futur groupe de travail « Rôle et tâches des Inspecteurs des Ecoles européennes », et recommandent au Conseil supérieur de les approuver pour une entrée en vigueur immédiate.

1. Nommés par le CIM d’octobre 2016. [↑](#footnote-ref-1)